

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 19 mars 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Luc Papillon, directeur général
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse au Cabinet du Maire
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Marc Campagna, vice-président

CE-2014-350-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2014-351-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2014-352-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 12 MARS 2014

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 12 mars 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2014-353-DEC APPUI A LA MRC L'ASSOMPTION / STRATÉGIE DE LA RELANCE ÉCONOMIQUE / RÉOLUTION 9372-03-14 / MRC LES MOULINS

ATTENDU la lettre du 13 mars 2014 du directeur général de la MRC Les Moulins, M. Daniel Pilon, accompagnée de la résolution numéro 9372-03-14 appuyant la stratégie de relance économique de la MRC L'Assomption ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du 13 mars 2014 et de la résolution numéro 9372-03-14 de la MRC Les Moulins appuyant la stratégie de relance économique de la MRC L'Assomption.

CE-2014-354-DEC RESTRUCTURATION DE POSTES CANADA / RÉOLUTION 9330-02-14 / MRC LES MOULINS

ATTENDU la lettre du 3 mars 2014 du directeur général de la MRC Les Moulins, M. Daniel Pilon, accompagnée de la résolution numéro 9330-02-14 s'opposant à la restructuration de la société Postes Canada ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du 3 mars 2014 et de la résolution numéro 9330-02-14 de la MRC Les Moulins s'opposant à la restructuration de la société Postes Canada.

CE-2014-355-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSIONS

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du 30 janvier 2014 et du 20 février 2014 ;
 - de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme du 25 février 2014.
-

CE-2014-356-DEC ÉTUDE SUR LES BESOINS DES ADOLESCENTS / MANDAT / RÉALISATION DU PLAN D'ACTION

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-1202-DEC, adoptée le 26 septembre 2012, mandatant la Direction du loisir et vie communautaire afin de retenir les services d'une firme pour réaliser un sondage auprès des adolescents (12-17 ans) afin d'identifier leurs besoins spécifiques et ainsi revoir l'offre de services municipaux et communautaires qui leur est destinée;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-341-DEC, adoptée le 20 mars 2013, acceptant la soumission de la firme L'Indice Marketing pour réaliser le mandat;

ATTENDU QUE la vaste étude menée par L'Indice Marketing a suscité l'intérêt de plus d'un millier de répondants répartis dans les quatre (4) grands secteurs de la Ville;

ATTENDU QU'environ 40 % des adolescents sondés ont manifesté leur intérêt à poursuivre la démarche consultative de la municipalité visant à leur offrir des activités à leur image et adaptées à leurs besoins spécifiques;

ATTENDU QUE lors de l'adoption du budget 2014, le conseil municipal a alloué une somme de 10 000\$ pour le lancement d'un plan d'action sur la pratique et les besoins en loisirs des adolescents (12-17 ans) sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU le rapport de recherche intitulé « Étude de la pratique et des besoins en loisirs des 12-17 ans sur le territoire de la Ville de Terrebonne », dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ce vaste sondage réalisé auprès des adolescents en travaillant à l'élaboration d'un plan d'action dédié à la clientèle ciblée;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-01-30/01 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le dépôt de l'étude de la pratique et des besoins en loisirs des 12-17 ans sur le territoire de la Ville de Terrebonne et de la réalisation du plan d'action ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif mandate ladite commission à donner suite aux résultats du sondage sur la pratique et les besoins en loisirs des adolescents en travaillant, en collaboration avec la Direction du loisir et vie communautaire, à l'élaboration d'un plan d'action destiné à bonifier l'offre en loisirs auprès de la clientèle adolescente sur l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne.

**CE-2014-357-REC COALITION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS
CONTRE LE RACISME ET L'INTIMIDATION DE
L'UNESCO**

ATTENDU QUE la Commission canadienne de l'UNESCO, en juin 2012, invitait la Ville de Terrebonne à joindre les rangs de la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et l'intimidation;

ATTENDU QUE la Coalition est un réseau de villes intéressées par l'échange d'expériences afin d'améliorer leurs politiques de lutttes contre le racisme, la discrimination, l'exclusion et l'intolérance;

ATTENDU QUE ce regroupement compte une soixantaine de municipalités à travers le pays, dont Montréal, Québec, Gatineau, Sherbrooke et Saguenay;

ATTENDU QUE le Collège Saint-Sacrement a adhéré à la Coalition et que ses élèves aimeraient travailler sur un projet portant sur l'aspect multiculturel de la Ville;

ATTENDU QUE toute municipalité qui décide de joindre la Coalition dispose d'une période d'une à quatre années pour produire un premier plan d'action;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne peut s'inspirer des mesures déjà incluses dans les autres plans d'action de la municipalité;

ATTENDU l'entente spécifique en immigration intervenue récemment entre la Ville de Terrebonne et le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) du Québec;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, le MICC s'engage à verser une subvention annuelle de 50 000\$ pendant cinq (5) ans à la Ville de Terrebonne afin de financer des projets favorisant l'accueil des nouveaux arrivants;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-01-30/02 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant l'adhésion à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et l'intimidation ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif recommande au conseil municipal de confirmer à la Commission canadienne de l'UNESCO son intention de joindre la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et l'intimidation.

QUE la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine soit mandatée, en collaboration avec la Commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, à élaborer un premier plan d'action en lien avec cette adhésion à la Commission canadienne de l'UNESCO.

Que copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à la Commission canadienne de l'UNESCO.

CE-2014-358-DEC JARDINS COMMUNAUTAIRES

ATTENDU QUE le 30 juin 2011, la Table Pauvreté et Solidarité des Moulins a demandé à la Ville de Terrebonne de mettre à sa disposition, dans le cadre du projet « Les jardins communautaires des Moulins », un terrain afin que le collectif d'organismes de ce projet puisse implanter un deuxième jardin dans la MRC Les Moulins;

ATTENDU la sollicitation de la compagnie Gaïa Marketing d'implanter son projet « Les verts collectifs » à Terrebonne;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'aménagement du parc Marcel-De La Sablonnière, dans le projet Urbanova, la Ville de Terrebonne planifie l'aménagement de jardins communautaires;

ATTENDU les recherches et démarches effectuées par la Direction du loisir et vie communautaire auprès de certains arrondissements de Montréal (Anjou et Ville-Marie) et de la Coalition montréalaise pour la promotion du jardinage collectif;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-01-30/03 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant la mise en place de jardins communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif mandate ladite commission afin d'analyser les fonctionnements et les meilleures pratiques d'un jardin communautaire afin d'élaborer un modèle propre à la municipalité concernant le démarrage, l'animation et l'aménagement d'un jardin communautaire.

**CE-2014-359-DEC SUBVENTION / MAISON DES JEUNES DE
TERREBONNE**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 196-04-2013, suivant la recommandation du comité exécutif numéro CE-2013-251-REC, autorisant le versement de la subvention de 132 500\$ à la Maison des jeunes de Terrebonne pour l'année 2013;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 32-01-2014, suivant la recommandation du comité exécutif numéro CE-2014-47-REC, autorisant le versement des quatre (4) premiers mois de l'année 2014 de la subvention de 132 500\$ à la Maison des jeunes de Terrebonne, soit une somme de 44 167\$;

ATTENDU QUE le conseil municipal a mandaté la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine à demander à la Maison des jeunes de Terrebonne de produire un nouveau plan d'action dans lequel elle devra trouver des solutions pour améliorer son offre de services destinée aux adolescents de l'ensemble de la Ville de Terrebonne et bonifier ses activités d'autofinancement;

ATTENDU le dépôt à la réunion du 30 janvier 2014 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine du document intitulé « Planification stratégique 2014-2017 », par la direction de la Maison des jeunes de Terrebonne;

ATTENDU QUE ce rapport propose des pistes de solution pour bonifier l'offre de services de la Maison des jeunes de Terrebonne, augmenter l'achalandage et diversifier les projets d'autofinancement;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-1202-DEC mandatant la Direction du loisir et vie communautaire afin de retenir les services d'une firme pour réaliser un sondage auprès des adolescents (12-17 ans) visant à identifier leurs besoins spécifiques et ainsi revoir l'offre de services municipaux et communautaires qui leur est destinée;

ATTENDU la recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine numéro FAM-2014-01-30/01 demandant au comité exécutif d'être mandatée à donner suite au résultat de ce sondage en travaillant, en collaboration avec la Direction du loisir et vie communautaire, à l'élaboration d'un plan d'action destiné à bonifier l'offre municipale en loisirs auprès de la clientèle adolescente sur l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QU'il est toujours dans les façons de faire de la municipalité d'accorder sa pleine et entière collaboration à toute problématique touchant les citoyens de la Ville par le biais d'un partenariat positif et constructif;

ATTENDU les discussions qui ont lieu à la commission;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-02-20/01 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le versement de la subvention à la Maison des jeunes de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif autorise le versement des huit (8) derniers mois de la subvention annuelle de 2014 à la Maison des jeunes de Terrebonne, soit une somme résiduelle de 88 333\$, à raison de 11 042\$ par mois d'ici décembre 2014.

**CE-2014-360-DEC DEMANDE DE RÉVISION DE SUBVENTION /
LACHENAIE ACTION JEUNESSE**

ATTENDU la résolution numéro 2013-09-17-04 extraite des délibérations du comité Lachenaie Action Jeunesse du 17 septembre 2013, autorisant Mme Huguette Dubé, directrice générale, à soumettre une demande de subvention au montant de 54 000\$ à la Ville de Terrebonne pour l'exercice financier 2014-2015;

ATTENDU QUE cette demande de majoration de la subvention annuelle de 9 000\$ découle d'un rapport de mission d'examen et des états financiers de l'organisme déposé par des auditeurs externes;

ATTENDU QUE la demande de subvention majorée de Lachenaie Action Jeunesse a pour but de valoriser l'emploi en maison de jeunes, d'assurer une stabilité du personnel et de préserver la qualité des services offerts à la clientèle jeunesse;

ATTENDU la stabilité du personnel de Lachenaie Action Jeunesse, le maintien de son achalandage et ses efforts d'autofinancement;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2012-1202-DEC mandatant la Direction du loisir et vie communautaire afin de retenir les services d'une firme pour réaliser un sondage auprès des adolescents (12-17 ans) visant à identifier leurs besoins spécifiques et ainsi revoir l'offre de services municipaux et communautaires qui leur est destinée;

ATTENDU la recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine numéro FAM-2014-01-30/01 demandant au comité exécutif d'être mandatée à donner suite au résultat de ce sondage en travaillant, en collaboration avec la Direction du loisir et vie communautaire, à l'élaboration d'un plan d'action destiné à bonifier l'offre municipale en loisirs auprès de la clientèle adolescente sur l'ensemble du territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QU'il est toujours dans les façons de faire de la municipalité d'accorder sa pleine et entière collaboration à toute problématique touchant les citoyens de la Ville par le biais d'un partenariat positif et constructif;

ATTENDU les discussions qui ont lieu à la commission;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-02-20/02 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant la demande de révision de subvention par le comité Lachenaie Action Jeunesse ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif autorise la majoration de la subvention municipale de 45 000\$ à 54 000\$ à l'endroit de l'organisme Lachenaie Action Jeunesse pour la présente année financière, le soutien municipal de la Maison des jeunes de Terrebonne faisant l'objet d'une révision dans le cadre du plan d'action portant sur les adolescents.

QUE la somme additionnelle de 9 000\$ soit puisée à même le budget d'opération de la Direction du loisir et vie communautaire.

CE-2014-361-REC BILAN 2013 / ACTIONS RÉALISÉES EN MATIÈRE D'INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

ATTENDU la *Politique de la famille, des aînés et des personnes handicapées* de la Ville de Terrebonne adoptée le 13 mai 2013 ;

ATTENDU le premier *Plan d'action quinquennal de la nouvelle Politique regroupant la famille, les aînés et les personnes handicapées de la Ville de Terrebonne* adopté le 9 septembre 2013;

ATTENDU QUE l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a approuvé le nouveau Plan d'action de 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, malgré l'adoption du nouveau Plan d'action quinquennal, s'est engagée auprès de l'OPHQ à déposer chaque année le bilan de ses actions touchant l'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-02-20/03 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant le dépôt du bilan 2013 des actions réalisées par la Ville de Terrebonne en matière d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le bilan 2013 des actions réalisées par la Ville de Terrebonne en matière d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.

QUE copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à l'Office des personnes handicapées du Québec.

CE-2014-362-REC CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE / CANDIDATURE

ATTENDU l'appel de candidature de l'organisme Carrefour action municipale et famille (CAMF) pour la formation de son nouveau conseil d'administration;

ATTENDU QUE les défis du CAMF sont nombreux et intéressants, alors que les municipalités sont de plus en plus appelées à soutenir les familles, les aînés et les personnes handicapées dans leur quotidien par l'aménagement de milieu de vie de qualité;

ATTENDU QUE deux (2) postes sont ouverts dans la catégorie "Municipalités de 50 000 habitants et plus";

ATTENDU QUE les mandats sont d'une durée de deux (2) ans et que les réunions sont au nombre de six (6) par année;

ATTENDU QUE l'élection aura lieu le samedi 3 mai 2014 lors de l'assemblée générale annuelle du CAMF, à Victoriaville;

ATTENDU le leadership exercé par la Ville de Terrebonne depuis le début des travaux visant à regrouper en une seule politique municipale la famille, les aînés et les personnes handicapées;

ATTENDU l'intérêt manifesté par la conseillère du district # 1, qui est aussi membre de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine;

ATTENDU la recommandation numéro FAM-2014-02-20/04 de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine concernant la mise en candidature de Mme la conseillère Brigitte Villeneuve au sein du nouveau conseil d'administration au Carrefour action municipale et famille;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, que le comité exécutif recommande au conseil municipal de proposer et d'appuyer la candidature de Mme Brigitte Villeneuve, conseillère municipale du district # 1, en prévision de l'élection d'un nouveau conseil d'administration au Carrefour action municipale et famille.

Que copie de la résolution du conseil municipal soit transmise à l'organisme Carrefour action municipale et famille (CAMF).

CE-2014-363-REC PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 318-06-2012 adoptant la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 445-08-2012 approuvant le premier plan d'action triennal (2013-2014-2015) de la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-1265-DEC mandatant la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, en collaboration avec la Direction du loisir et vie communautaire, à travailler à l'élaboration d'un nouveau programme de soutien destiné aux artistes et regroupements d'artistes de Terrebonne afin de gérer efficacement toutes les demandes de subvention découlant de l'adoption de la « Politique culturelle et de ses plans d'action »;

ATTENDU le document intitulé « Programme de soutien Arts & Culture » préparé par la Direction du loisir et vie communautaire et dont copie est jointe à la présente;

ATTENDU QUE les programmes de soutien visent à doter la Ville d'un cadre d'intervention équitable en matière de soutien et de services offerts aux artistes et regroupements d'artistes présents sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne reconnaît l'importance et la contribution du milieu culturel à la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE le milieu culturel et artistique de Terrebonne contribue à faire des arts et de la culture une marque propre au développement de la municipalité et un élément essentiel de son identité;

ATTENDU QUE les quatre (4) nouveaux programmes de soutien financier à la culture proposés sont les suivants:

Programme de soutien aux projets et événements spéciaux;
Programme de soutien à la création;

Programme de soutien à la promotion;
Programme de soutien aux résidences de création.

ATTENDU QUE ces programmes s'adressent à des artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, aux collectifs d'artistes professionnels ou en voie de professionnalisation et aux entreprises culturelles dont le lieu de résidence et/ou le siège social est situé sur le territoire de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE les artistes amateurs peuvent continuer de formuler leurs demandes dans le cadre de deux programmes déjà existants, soit le « Programme de soutien à l'élite sportive et culturelle » et le « Programme de soutien à l'excellence » (Gala du Griffon d'Or);

ATTENDU QUE dans le cadre de l'adoption de la « Politique culturelle », le service des arts, de la culture et des bibliothèques a produit un répertoire des installations existantes à des fins d'activités culturelles;

ATTENDU QU'il y a également lieu d'instaurer un programme d'utilisation des installations disponibles destiné aux acteurs de la scène culturelle de Terrebonne;

ATTENDU la recommandation numéro CUL-2014-02-25/01 de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme concernant l'adoption du « Programme d'utilisation des installations à des fins d'activités culturelles » et de quatre (4) nouveaux programmes de soutien financier destinés aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, aux collectifs d'artistes professionnels ou en voie de professionnalisation et aux entreprises culturelles de Terrebonne;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du « Programme de soutien Arts & Culture » comprenant le « Programme d'utilisation des installations à des fins d'activités culturelles » et de quatre (4) nouveaux programmes de soutien financier destinés aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, aux collectifs d'artistes professionnels ou en voie de professionnalisation et aux entreprises culturelles de Terrebonne:

Programme de soutien aux projets et événements spéciaux;
Programme de soutien à la création;
Programme de soutien à la promotion;
Programme de soutien aux résidences de création.

QUE la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme soit et est mandatée pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ces programmes.

CE-2014-364-REC PROGRAMME D'ACQUISITION D'ŒUVRES D'ART

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 318-06-2012 adoptant la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 445-08-2012 approuvant le premier plan d'action triennal (2013-2014-2015) de la « Politique culturelle de la Ville de Terrebonne »;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne n'a pas de politique d'acquisition d'œuvres d'art;

ATTENDU QUE le milieu artistique de Terrebonne est actuellement en pleine effervescence et qu'il y a lieu de mettre en place un cadre d'intervention cohérent en matière d'acquisition d'œuvres d'art;

ATTENDU QU'un programme d'acquisition d'œuvres d'art contribue à faire des arts et de la culture une marque propre au développement de la municipalité et un élément essentiel de son identité;

ATTENDU le « Programme d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne », préparé par la Direction du loisir et vie communautaire, et dont copie est jointe à la présente;

ATTENDU la recommandation numéro CUL-2014-02-25/02 de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme concernant l'adoption du « Programme d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne »;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du « Programme d'acquisition d'œuvres d'art de la Ville de Terrebonne ».

QUE la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme soit et est mandatée pour assurer le suivi de la mise en œuvre de ce programme.

**CE-2014-365-DEC PROTOCOLE D'ENTENTE / CONTRÔLE DU ROSEAU
COMMUN ET DU CERF DE VIRGINIE / PARC DU
RUISSEAU DE FEU**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP) et leurs partenaires ont élaboré le projet d'aménagement et de mise en valeur du ruisseau de Feu;

ATTENDU QUE la Ville et le MDDEFP collaborent dans la réalisation des aménagements du secteur boisé du projet;

ATTENDU QUE le secteur est en partie envahi par le roseau commun (*Phragmites australis*);

ATTENDU QUE le cerf de Virginie cause des dommages aux plantations, compromettant la réalisation de ce projet d'aménagement;

ATTENDU QUE le MDDEFP a développé un plan d'intervention pour limiter la propagation du roseau commun dans le secteur;

ATTENDU QU'il est opportun de signer un protocole d'entente afin de mettre en œuvre ce plan d'intervention ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le *protocole d'entente encadrant l'aménagement du ruisseau de Feu dans le secteur « boisé » : aménagement 2014 : contrôle du phragmite et du cerf de virginie* à intervenir avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec.

Que la Direction de l'entretien du territoire soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres public pour « ***L'exécution des travaux requis tel que précisé au protocole*** ».

Qu'une partie des coûts soit financée par l'excédent de fonctionnement affecté (surplus réservé) du fonds de l'arbre. À cet effet, les certificats de disponibilité de crédits numéros 2014-0118 et 2014-0119 émis par l'assistante-trésorière sont joints à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2014-0120 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 21 000\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation – excédent de fonctionnement affecté au fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-130-00-419 (honoraires professionnels) soit accepté.

**CE-2014-366-DEC COMITÉ DE SÉLECTION / APPEL D'OFFRES PUBLIC
/ STRATÉGIE D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA
GESTION DE L'AGRILE DU FRÊNE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-254-DEC autorisant le service des communications à procéder à un appel d'offres public pour « *L'obtention d'une stratégie d'accompagnement pour la gestion de l'agrile du frêne* ».

ATTENDU QU'un comité de sélection doit être formé pour analyser les soumissions ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications à la Direction générale, que le comité exécutif nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- M. Alain De Guise, chef du service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;
- Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications à la Direction générale ;
- Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques OU Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques.

**CE-2014-367-DEC FERMETURE DU BISTRO McTAVISH À 3 H / 23 AU 24
JUN 2014**

ATTENDU la lettre datée du 3 mars 2014 de M. Maxime Laforest du Bistro McTavish demandant l'autorisation de fermer son établissement, le Bistro McTavish, à 3 h dans la nuit du 23 au 24 juin 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif autorise la fermeture à 3 h dans la nuit du 23 au 24 juin 2014 pour le Bistro McTavish, le tout conditionnellement à ce que leur permis soit modifié en conséquence par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

**CE-2014-368-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 228 590,38\$ préparée le 13 mars 2014.

**CE-2014-369-REC REPORT D'ÉCHÉANCE POUR RÉPONDRE À UNE
DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION
FONCIÈRE**

ATTENDU QUE le rôle d'évaluation foncier de la ville pour les années 2014, 2015 et 2016 a été déposé le 15 octobre 2013 et est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2014 ;

ATTENDU QU'une personne peut porter plainte à l'égard d'une mention au rôle avant le 1^{er} mai suivant le dépôt du rôle ;

ATTENDU QUE la firme d'évaluateurs Leroux, Beaudry, Picard et associés demande que soit reportée l'échéance du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre pour les immeubles de valeur supérieure à 2 000 000\$ mais inférieure à 15 000 000\$ et au 1^{er} avril 2015 pour les immeubles de valeur supérieure à 15 000 000\$;

ATTENDU QUE cette démarche permettra aux parties de discuter à fond des motifs de la révision demandée et de procéder, le cas échéant, à l'échange et l'analyse de documents ;

ATTENDU QU'une telle demande de report d'échéance est prévue à l'article 138.3 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, de recommander au conseil de reporter l'échéance pour répondre à une demande de révision de l'évaluation foncière du 1^{er} septembre au 1^{er} novembre 2014 pour les immeubles de valeur supérieure à 2 000 000\$ mais inférieure à 15 000 000\$ et au 1^{er} avril 2015 pour les immeubles de valeur égale et supérieure à 15 000 000\$.

Que copie de la résolution du conseil soit transmise au Tribunal administratif du Québec.

CE-2014-370-DEC ANALYSE TAXATION / TRAVAUX COURS D'EAU

ATTENDU QUE l'étude de projet de règlement d'emprunt pour le remboursement à la MRC Les Moulins pour le paiement de la quote-part de travaux de réfection, d'entretien, de reprofilage, de nettoyage de cours d'eau ou de stabilisation de talus ou autres a suscités des questionnements au sujet de la taxation ;

ATTENDU QUE suite à ces interrogations, la Direction de l'administration et finances s'est donnée comme mandat d'analyser les différents cas de figure afin de proposer des options de mode de taxation équitable dans le respect du cadre législatif ;

ATTENDU QUE l'imposition des travaux doit nécessairement respecter le principe de bénéfice reçu et que des consultations de divers publications et règlements adoptés par des villes et municipalités en matière de financement des travaux d'intervention dans les cours d'eau ont permis d'établir un standard de pratique courante ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, et de Mme Martine Rousseau, chef du service des Revenus à la Direction de l'administration et finances, que le comité exécutif adopte les modes de taxation recommandés au document intitulé « *Analyse taxation / travaux cours d'eau* » : Tarification à la superficie aux immeubles situés dans le bassin versant ou de drainage joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2014-371-REC CRÉATION DE QUATRE (4) POSTES SYNDIQUÉS / PISCINE / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE la convention collective du personnel salarié syndiqué de la piscine a été signée le 19 mars 2014 ;

ATTENDU QUE cette convention intègre désormais les conditions de travail de postes à temps complet, et ce, dans le but d'assurer de la stabilité au niveau de la présence au travail du personnel aquatique ;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer quatre (4) postes syndiqués à temps complet à la piscine pour la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil la création de quatre (4) postes syndiqués à temps complet à la piscine, à savoir :

- Deux (2) superviseurs aquatiques ;
- Un (1) caissier ;
- Un (1) moniteur-sauveteur

Que l'organigramme de la Ville soit modifié en conséquence.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du conseil.

**CE-2014-372-DEC NOMINATION / SECRÉTAIRE DE DIRECTION /
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire de direction à la Direction des ressources humaines ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, de nommer Mme Christiane Gaudet au poste de secrétaire de direction à la Direction des ressources humaines à compter du 20 mars 2014, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2014-373-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
FOURNITURE D'UNIFORMES DES COLS BLEUS /
CONTRAT D'UN (1) AN AVEC DEUX (2) OPTIONS DE
RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la fourniture d'uniformes des cols bleus pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***La fourniture d'uniformes des cols bleus pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement*** ».

**CE-2014-374-DEC DÉPENSES EXCÉDENTAIRES / DÉNEIGEMENT /
SAISONS D'HIVER 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012,
2012-2013 ET 2013-2014 / ZONE 3**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 527-10-2009, adoptée le 1^{er} octobre 2009, acceptant la soumission de la société Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc. pour le déneigement pour les saisons d'hiver de 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, zone 3, pour le secteur Terrebonne – secteur Plaisance-Angora, pour un montant de 5 282 161,02\$ (t.t.c.) (SOU-2009-96) ;

ATTENDU QUE le développement soutenu de ce secteur, dont le nombre de kilomètres de rues à entretenir a augmenté, a occasionné un excédent de coûts totalisant une somme de 426 105,82\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 mars 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif approuve les dépenses excédentaires et autorise la trésorière à payer un montant de 370 607,37\$ (taxes en sus) à la société Excavations Sylvain Beauregard & Fils inc. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0105 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-375-DEC DÉPENSES EXCÉDENTAIRES / DÉNEIGEMENT / SAISONS D'HIVER 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 ET 2013-2014 / ZONE 6

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 528-10-2009, adoptée le 1^{er} octobre 2009, acceptant la soumission de la société Transport & Excavation Mascouche inc. pour le déneigement pour les saisons d'hiver de 2009-2010, 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013 et 2013-2014, zone 6, pour le secteur Lachenaie – Carrefour des Fleurs, pour un montant de 4 477 041,50\$ (t.t.c.) (SOU-2009-97) ;

ATTENDU QUE le développement soutenu de ce secteur, dont le nombre de kilomètres de rues à entretenir a augmenté, a occasionné un excédent de coûts totalisant une somme de 338 321,50\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 9 mars 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif approuve les dépenses excédentaires et autorise la trésorière à payer un montant de 294 256,58\$ (taxes en sus) à la société Transport & Excavation Mascouche inc. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0102 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-376-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 571 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'ÉGOUT SANITAIRE DANS DIVERSES RUES / PROGRAMME TECQ II / PRIORITÉ 3

ATTENDU les ententes Canada-Québec concernant le transfert de la taxe d'accise aux municipalités du Québec (TECQ II) ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2006-99-DEC créant un comité dont le mandat consiste à établir une stratégie, un plan d'action et à préparer les demandes de subvention et d'en assurer le suivi auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2011-611-REC recommandant au conseil municipal l'approbation des priorités des travaux dans le cadre du plan stratégique 2010-2013 et que ces priorités sont indiquées dans le tableau 2 et sur les listes des travaux de priorités 3 et 4 ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 328-06-2011 approuvant le plan stratégique 2010-2013 ;

ATTENDU la promulgation du règlement d'emprunt numéro 571 le 26 juillet 2013 pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sur une partie des rues Émile-Roy, Jaymar, Saint-Antoine, des Fleurs, Samson, de Bourg-Royal, Brière, 1^{ère} Avenue, d'Angora, 3^e Avenue, Rochon, John-F.-Kennedy, de

la Soméca, Pierre-Laporte, de Gaspé, Maurice-Ouimet, de l'Estran, Claude, sur une partie du chemin des Anglais, sur une partie des boulevards de Hauteville, des Seigneurs, de Terrebonne et sur une partie de la montée Masson et prévoyant un emprunt au montant de 225 000\$.

ATTENDU QUE l'estimation budgétaire des travaux de réhabilitation, datée du 18 avril 2013 et qui a servi à la préparation du règlement d'emprunt 571, a été basée sur l'hypothèse qu'une intervention ponctuelle devait être réalisée sur chacun des tronçons ciblés dans le plan d'intervention. Puisque le mandat de préparation des plans et devis n'a été octroyé qu'après l'avis de motion du règlement d'emprunt 571, le détail exact des interventions ne s'est précisé qu'après l'entrée en vigueur dudit règlement d'emprunt ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal Le Trait d'Union le 10 août 2013 pour les travaux de gainage et de remplacement de conduites d'aqueduc (R-570) ainsi que de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire (R-571) et qu'une (1) seule soumission a été reçue et ouverte le 9 septembre 2013 ;

ATTENDU QUE le montant des travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire est plus élevé que le montant prévu au règlement d'emprunt numéro 571 ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 16-01-2014 retirant le mandat octroyé à la société Charex inc. pour les travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire dans diverses rues ;

ATTENDU QUE l'estimation révisée des travaux, en date du 4 février 2014, est de 319 791\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt doit être amendé selon l'estimation des coûts révisée des travaux ;

ATTENDU QUE le rapport préparé par la firme CIMA+ indiquant que des interventions ponctuelles devraient être faites sur la rue Maurice-Ouimet et la montée Masson. Or, les tronçons de conduites d'égout associés à la rue Maurice-Ouimet sont en fait existants sur la rue du Curé-Bélanger. Par ailleurs, les travaux d'intervention sur l'égout sanitaire de la montée Masson ont été réalisés lors des travaux de réaménagement de la montée Masson en 2013 et, pour cette raison, le titre du règlement d'emprunt numéro 571 doit être modifié ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption du projet de règlement numéro 571-1 amendant le règlement numéro 571 afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 438 2000\$, soit une hausse de 213 200\$ et de retirer le nom de la rue Maurice-Ouimet et de la montée Masson du titre du règlement pour ajouter la rue du Curé-Bélanger.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée pour préparer un projet de règlement d'amendement selon les informations colligées par la Direction du génie et projets spéciaux.

Que la Direction du génie et projets spéciaux soit et est autorisée à procéder à un appel d'offres public pour « **Les travaux de réhabilitation de conduites d'égout sanitaire sur diverses rues** ».

CE-2014-377-REC PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 607 / TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA CANALISATION PLUVIALE EXISTANTE / RUE RODRIGUE, ENTRE LA MONTÉE MAJOR ET LA RUE ISABELLE

ATTENDU QUE les travaux de remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue entre la montée Major et la rue Isabelle étaient prévus au budget 2013 et ont été ajoutés à la liste des travaux 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter un règlement d'emprunt pour la réalisation des travaux de remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue entre la montée Major et la rue Isabelle ;

ATTENDU QUE la répartition des coûts de travaux ainsi que les modes de taxation ont été analysés suivant les lignes directrices de taxation adoptées le 21 février 2013 par la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-198-DEC;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif recommande au conseil l'adoption d'un règlement (607) décrétant un emprunt au montant de 1 543 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans pour des travaux de remplacement de la canalisation pluviale existante sur la rue Rodrigue entre la montée Major et la rue Isabelle.

CE-2014-378-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / CONFECTION DE PLANS ET DE RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prescrit d'ajuster les règlements des villes dans un délai de six (6) mois ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-33R de la MRC Les Moulins le 10 octobre 2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels en vue de la confection de plans et de règlements de concordance au schéma d'aménagement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint et directeur par intérim de l'aménagement du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'administration et finances à procéder à un appel d'offres public pour « **Les services professionnels en vue de la confection de plans et de règlements de concordance au schéma d'aménagement** ».

Que le comité exécutif nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- M. Michel Larue, directeur de l'aménagement du territoire ;
- Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques ;
- Mme Chantal Laliberté, urbaniste, responsable de l'aménagement à la MRC Les Moulins.

Que le comité exécutif recommande au conseil qu'une demande soit faite au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, afin qu'une prolongation de dix-huit (18) mois soit autorisée pour le dépôt des nouveaux plans et règlements d'urbanisme à la MRC Les Moulins visant la concordance au schéma d'aménagement amendé par le règlement numéro 97-33R de la MRC Les Moulins.

CE-2014-379-DEC MODIFICATION DU PROCESSUS / APPEL D'OFFRES / ACQUISITION DES COMPOSANTES DES JEUX D'EAU

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la façon d'acquérir les composantes des jeux d'eau ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif accepte le processus de sélection des composantes pour les jeux d'eau et la mise en place d'un comité.

Que le comité exécutif nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres mentionné à la présente :

- M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire ou M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire ;
- M. Alain De Guise, chef du service des parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;
- Représentant externe ;

Que la grille d'évaluation de la performance du soumissionnaire soit établie comme suit :

1	CONCEPT ET ESTHÉTISME	
1.1	Concept proposé	
	i) Représentations 3D afin de situer le projet dans l'environnement	5
	j) Appropriation de l'espace	5
	k) Utilisation judicieuse des combinaisons de finis et coloris	5
	l) Sécurité	5
1.2	Sélection des composantes de jeu	
	m) Valeur ludique et interactive des composantes selon la zone	5
	n) Architecture et dynamisme des composantes en relation avec la thématique	5
	Total de l'item no 1	30
2.	VALEUR DES ÉQUIPEMENTS	
2.1	Qualité de la conception générale des équipements	
	a) Caractéristiques techniques des composantes aquatiques	3
	b) Caractéristiques techniques des jets de sol	3
	c) Caractéristiques techniques des activateurs	3
	d) Système de buses	3
	e) Panneau de contrôle automatisé	3
	f) Finis de peinture	3
2.2	Garanties offertes	
	g) Garanties offertes sur les composantes	6
	h) Service après-vente	6
	Total de l'item no 2	30
3	ASPECTS MÉCANIQUES	
3.1	Consommation d'eau	
	o) Consommation maximale lorsque tous les équipements fonctionnent	5
	p) Consommation maximale des équipements selon la séquence optimale d'utilisation	5
3.2	Durabilité	
	q) Durabilité	5
3.3	Facilité d'installation	
	r) Facilité d'installation	5
	Total de l'item no 3	20
4	PRIX SOUMIS	
4.1	Prix soumis	
	s) Prix des composantes et jets en considération du nombre d'éléments	10
	t) Prix du GRAND TOTAL avant taxes, tel qu'indiqué au bordereau des prix	10
	Total de l'item no 4	20
5	POINTAGE FINAL	
5.1	Pointage final – GRAND TOTAL des items, 1,2 3, et 4	
	Initiales des membres du comité	

**CE-2014-380-DEC DEMANDE D'UTILISATION DE CHEMINS PUBLICS /
NOTTE IN BIANCO 2014 / CINEMAS GUZZO / 4
SEPTEMBRE 2014**

ATTENDU QUE, selon la politique d'utilisation des chemins publics, une demande a été formulée par M. Vincenzo Guzzo afin d'organiser la 7^e édition de la soirée-bénéfice « Notte In Bianco édition 2014 » pour la recherche sur le cancer à sa résidence située au 84, croissant de la Matapédia, le 4 septembre 2014, de 17h à 1h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser M. Vincenzo Guzzo à tenir une soirée-bénéfice pour la recherche sur le cancer à sa résidence située au 84, croissant de la Matapédia, le 4 septembre 2014, de 17h à 1h, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur et selon les conditions mentionnées ci-dessous :

1) Installation de roulottes toilettes

Il est autorisé d'installer des roulottes toilettes dans la rue pour la tenue de l'activité. Celles-ci devront être enlevées le lendemain.

2) Musique

La transmission de musique par appareil sonore ou autre est autorisée pour la tenue de cette activité.

3) Stationnement

Une tolérance de stationnement est accordée sur le croissant de la Matapédia pour la tenue de l'activité.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution.

CE-2014-381-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h.

Président

Secrétaire